



Rapport de durabilité 2023

La durabilité à la CPAT – nos principes

Nous investissons notre fortune de manière ciblée et responsable, en tenant compte des facteurs économiques, écologiques, éthiques et sociaux. Ancrée dans notre processus d'investissement, la durabilité est le socle sur lequel reposent nos nouveaux investissements.

En tant qu'institution de prévoyance qui assure plus particulièrement les secteurs de l'architecture et de l'ingénierie, nous attachons une grande importance à la réalisation durable des placements immobiliers que nous gérons directement.

Page de couverture :

La CPAT mise sur le photovoltaïque. À l'occasion de la transformation des combles, le bâtiment historique sis à la Thunstrasse 111/113 à Berne a été équipé d'une installation photovoltaïque.

Architecte de la transformation : Mani Architekten SA, Bolligen

Nous pensons et nous travaillons de manière durable, en agissant et en prenant des décisions dans une perspective globale. Notre solide portefeuille d'immeubles et une architecture de qualité sont les fondements sur lesquels reposent le développement et la gestion de nos projets de construction.

Les principes qui sous-tendent notre politique de durabilité figurent dans notre charte sur la durabilité, applicable à nos investissements financiers et immobiliers. Vous la trouvez à l'adresse cpat.ch/fr/durabilite.

Consignes aux gestionnaires de fortune

- Tous les gestionnaires de fortune doivent avoir signé les Principes d'investissement responsable des Nations Unies (United Nations Principles for Responsible Investment UNPRI) et/ou être membre de Swiss Sustainable Finance (SSF). La CPAT souhaite qu'ils adhèrent à d'autres programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance et elle intégrera explicitement cet élément dans un appel d'offres.
- Dans le cadre des placements collectifs, les gestionnaires de fortune ont pour mandat d'exercer les droits de vote dans la mesure du possible, pour autant que la démarche soit économiquement judicieuse.
- Dans le segment des actions, seuls sont pris en compte les gestionnaires de fortune qui disposent de leur propre programme d'engagement.
- La liste des recommandations d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) s'applique à l'intégralité des investissements.
- La totalité des gestionnaires de fortune mandatés par la CPAT doivent régulièrement présenter un rapport sur leur démarche de durabilité. Ce rapport permet de déterminer si une intervention s'impose et de mandater le gestionnaire pour qu'il agisse le cas échéant. Parallèlement, le thème de la durabilité est discuté avec les gestionnaires de fortune dans le cadre des séances ordinaires de revue de performance.



Approches durables de l'investissement de la fortune en détail

La CPAT travaille uniquement avec des gestionnaires de fortune qui ont signé les Principes d'investissement responsable des Nations Unies (United Nations Principles for Responsible Investment UNPRI). Les gestionnaires exécutent donc de facto leurs tâches en adoptant des approches durables pour les investissements.

Là où cette démarche n'est pas possible, notamment pour les véhicules d'investissement passifs, qui concernent la totalité des investissements en actions de la CPAT, des consignes particulières (voir sous « Consignes aux gestionnaires de fortune ») visent à ce que la durabilité soit adéquatement prise en compte. La présentation qui suit des approches durables des investissements décidées par la CPAT adopte la définition en la matière de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS).

1. Exclusions

La CPAT exclut certaines entreprises de son univers de placement. Pour ce faire, les gestionnaires de fortune se fondent sur la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR). Les exclusions concernent actuellement des entreprises qui fabriquent des armes controversées ou des entreprises qui se ferment notamment à des améliorations dans les domaines de l'environnement, des droits humains ou des droits du travail. La liste d'exclusion de l'ASIR est publique. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au site de l'ASIR :

svvk-asir.ch.

La société BlackRock, qui gère notre portefeuille d'obligations des marchés émergents, n'exclut pas automatiquement des pays qui figurent sur la liste d'exclusion de l'ASIR. Aussi le contrôleur des investissements de la CPAT vérifie-t-il dans ce cas chaque année que le portefeuille de la CPAT ne contienne pas d'obligations émises dans des pays exclus. Actuellement, l'univers d'investissement prescrit à BlackRock ne contient aucun titre provenant de pays exclus par l'ASIR.

2. Stratégie de gestion et engagement

La CPAT investit une part non négligeable de sa fortune dans des actions. Actuellement, la part des actions mesurée à sa fortune totale dépasse 30 %. Toutefois, la CPAT ne détient pas directement ces actions, dans lesquelles elle investit par le truchement de placements collectifs. L'exercice des droits de vote correspondant est donc entre les mains de la direction des placements collectifs en question. La CPAT oblige UBS, en sa qualité de gestionnaire de fortune dans le domaine des actions, à exercer les droits de vote et à exercer un engagement.

En 2021, le Conseil de fondation de la CPAT a décidé de dialoguer avec les entreprises non seulement en passant par l'exercice des droits de vote, assuré par les directions des fonds, mais aussi directement, en prenant contact avec les décideurs en Suisse et à l'étranger. Toutefois, la CPAT ne dispose elle-même pas des ressources personnelles pour ce faire. Elle se fait donc représenter en Suisse et à l'étranger par Ethos Engagement Pool Switzerland et Ethos Engagement Pool International, responsables de l'engagement de la CPAT. Les activités de ces deux pools sont présentées publiquement. Nous invitons les personnes intéressées à consulter le site ethosfund.ch pour plus de renseignements.

3. Investissements qui ont un impact et autres investissements thématiques

La stratégie d'impact de la CPAT est centrée sur trois grands objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU parmi les 17 objectifs. Voici les objectifs auxquels la CPAT contribue en investissant 60 millions de CHF.

Pas de pauvreté ODD 1

L'élimination de la pauvreté passe par un accès aux prestations financières pour les ménages à faibles revenus.



Égalité entre les sexes ODD 5

La capacité économique des femmes est renforcée.



Travail décent et croissance économique ODD 8

Soutenir des micro-entreprises et des PME crée des places de travail.



Selon responsAbility, gestionnaire de fortune responsable de la stratégie d'impact de la CPAT, un investissement de 100 000 USD pendant cinq ans permet de financer des crédits pour 957 ménages à faibles revenus dans des pays en développement (dont 40 % dans des zones rurales), 68 % de ces ménages étant gérés par des entrepreneuses ; de plus, la récolte de 505 petits paysans est financée sur une surface qui couvre 631 hectares.

La CPAT s'est également engagée à soutenir à hauteur de 30 millions de CHF l'énergie propre, à savoir la construction d'installations dans le domaine des énergies renouvelables.

4. ESG – Intégration au niveau des catégories de placement

La CPAT encourage explicitement ses gestionnaires de fortune à concevoir leurs processus de placement pour aller au-delà des consignes relatives à la durabilité. Nombre de nos gestionnaires satisfont à ce souhait.

Tous nos partenaires de gestion de fortune sont d'ailleurs non seulement signataires des Principes UNPRI mais ils sont aussi membres de Swiss Sustainable Finance.

5. Associations et initiatives



Tout comme l'ensemble de ses gestionnaires de fortune, la CPAT est signataire des Principes d'investissement responsable des Nations Unies UNPRI. Les signataires forment un réseau international de gestionnaires de fortune et d'investisseurs institutionnels qui visent des objectifs communs dans le domaine de la durabilité.



La CPAT s'est associée à Ethos pour mener un dialogue en tant qu'actionnaire. La fondation Ethos s'est fixé pour objectif de créer un contexte économique stable et sain par des placements durables. Tout comme la CPAT, Ethos incarne une manière d'agir responsable pensée dans une perspective globale.

La durabilité de la CPAT en chiffres – profils climatiques

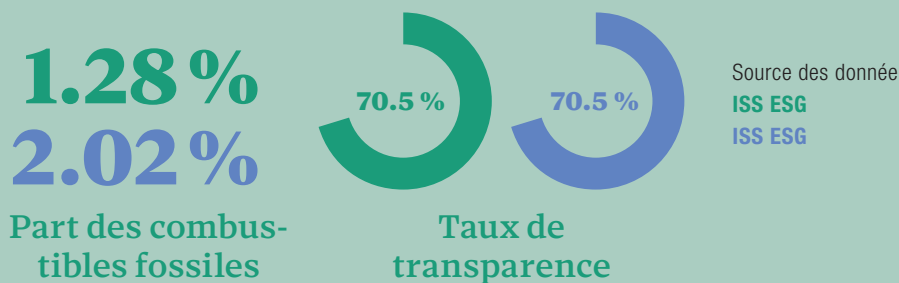
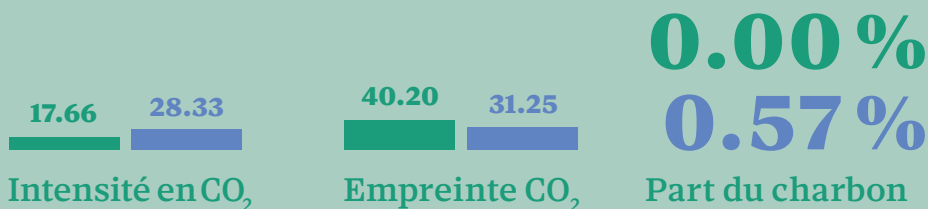
La CPAT surveille les efforts de durabilité de tous ses gestionnaires de fortune au moyen d'un suivi annuel. Toutefois, elle ne s'est actuellement pas associée à une forme d'engagement externe vérifié pour parvenir au zéro net en passant par des objectifs intermédiaires crédibles.

Dans les illustrations qui suivent, la CPAT présente les émissions qui correspondent à ses divers mandats d'administration de la fortune. Ces chiffres sont chaque fois comparés à un indice de référence (benchmark). La source des données est aussi indiquée, et il est également précisé pour quel pourcentage de la fortune les données sont disponibles (taux de transparence). Des notes et des explications relatives aux divers renseignements et chiffres donnés figurent à l'annexe du présent rapport.

■ Portefeuille ■ Indice de référence (benchmark)

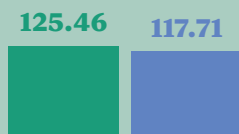
BEKB / BCBE

Obligations suisses (emprunts d'entreprises)



BEKB / BCBE

Obligations suisses (emprunts étatiques)



Intensité en CO₂

Source des données
ISS ESG, Factset
ISS ESG, Factset

SYZ

Obligations suisses (emprunts d'entreprises)



Intensité en CO₂



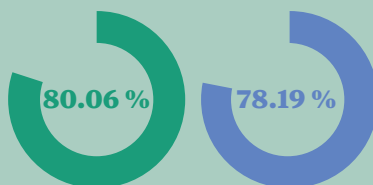
Empreinte CO₂

0.21%
0.00%

Part du charbon

0.37%
0.02%

Part des combustibles fossiles



Taux de transparence

Source des données

Bloomberg

Bloomberg

SYZ

Obligations suisses (emprunts étatiques)



Intensité en CO₂

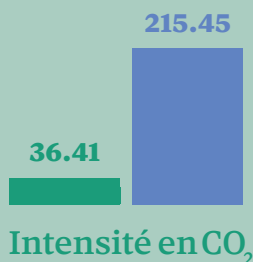
Source des données

Bloomberg

Bloomberg

Banque cantonale de Zurich

Emprunts d'entreprises à l'étranger



0.00 %
0.09 %
 Part du charbon

1.19 %
5.18 %

Part des combustibles fossiles

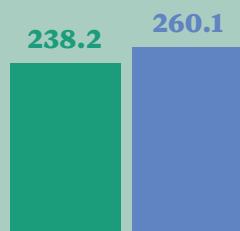


Taux de transparence

Source des données
 ISS ESG / MSCI ESG
 ISS ESG / MSCI ESG

Banque cantonale de Zurich

Emprunts étatiques étrangers

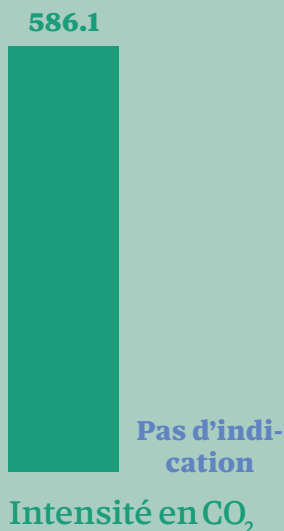


Intensité en CO₂

Source des données
 EDGAR
 EDGAR

Blackrock

Emprunts étatiques, marchés émergents



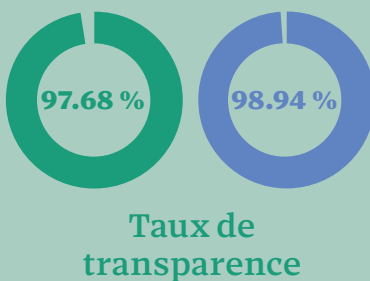
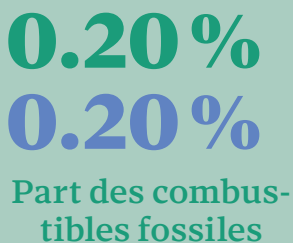
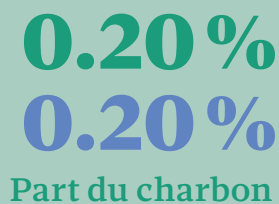
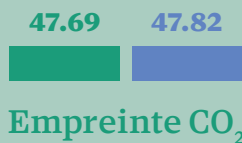
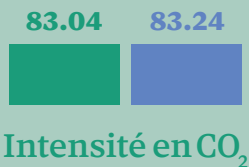
Source des donnée

MSCI

MSCI

Credit-Suisse

Actions suisses



Source des donnée

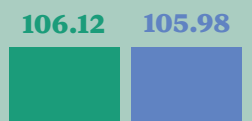
MSCI

MSCI

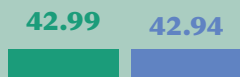
■ Portefeuille ■ Indice de référence (benchmark)

UBS

Actions étrangères



Intensité en CO₂



Empreinte CO₂

2.15 %

2.23 %

Part du charbon

8.14 %

8.46 %

Part des combustibles fossiles

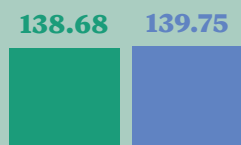
Source des données

MSCI

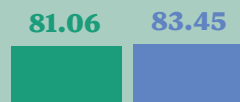
MSCI

UBS

Actions étrangères, petites capitalisations



Intensité en CO₂



Empreinte CO₂

0.74 %

0.74 %

Part du charbon

3.83 %

3.82 %

Part des combustibles fossiles

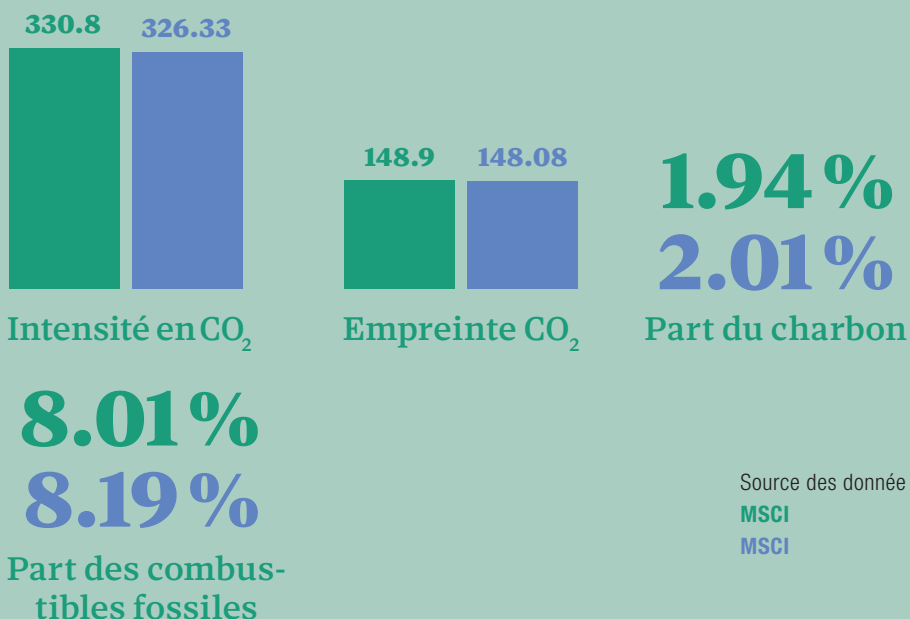
Source des données

MSCI

MSCI

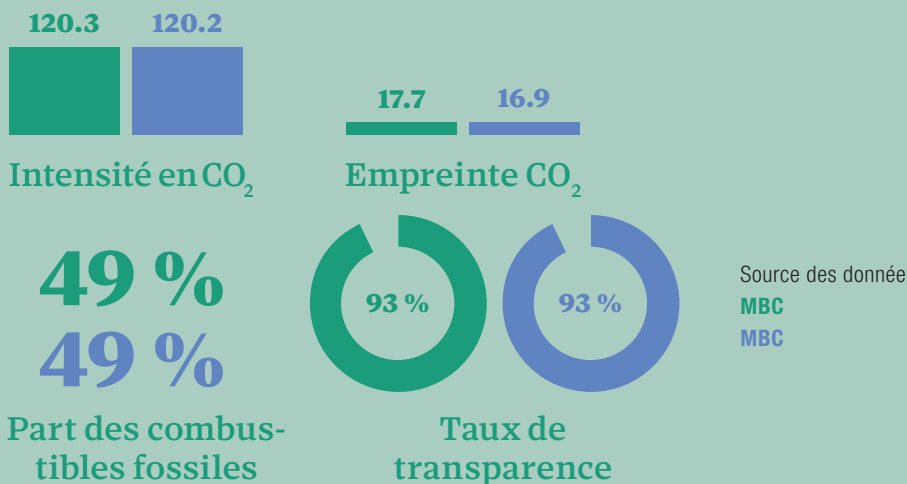
UBS

Actions étrangères, marchés émergents



Märki Baumann

Immeubles, gestion indirecte



Durabilité de la CPAT – immeubles

ESG – Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance

Nous pensons de manière globale. Cette approche est particulièrement importante pour la CPAT dans le domaine des immeubles. Penser globalement apporte toutefois son lot d'exigences pour les propriétaires, spécialement dans le domaine de l'immobilier. En gérant directement des actifs immobiliers, la CPAT exerce en effet une influence elle aussi directe sur les aspects sociaux du parc immobilier, mais aussi sur ses aspects environnementaux, dont fait partie le bilan CO₂. Consciente de ses responsabilités d'investisseur immobilier, la CPAT a accordé une large place à la durabilité au fil des dernières années, notamment dans une perspective de gestion des risques mesurée. On sait que le parc immobilier du pays est responsable de 30 % environ des émissions de CO₂. Les exigences et les défis actuels et futurs qu'implique la réduction des émissions de CO₂ sont conséquents si l'on veut garantir la valeur à long terme des investissements immobiliers. Pour y faire face, la CPAT a lancé à partir de 2022 diverses initiatives qui ciblent le E, pour « environnementaux », des aspects ESG.

Aspects environnementaux

Les impulsions de durabilité les plus importantes dans le domaine de l'environnement sont réunies dans deux projets intitulés « Mesurable » et « Initiative photovoltaïque ».

Mesurable : comment gérer ce que l'on ne mesure pas ? Le projet « Mesurable » nous permet désormais de surveiller et d'analyser en temps réel la consommation des immeubles grâce à la technologie du comptage intelligent.

Les données ainsi recueillies doivent permettre d'élaborer les mesures d'optimisation de l'exploitation et de mesurer l'effet des futures mesures de réduction des émissions de CO₂ dans le cadre du rapport de durabilité. Une première étape, qui s'est déroulée entre 2022 et 2023, a consisté à préciser les exigences posées aux systèmes de mesure. Sur cette base, un appel d'offres a été lancé en 2023 pour trouver l'offre la plus avantageuse, incluant aussi les prestations informatiques, pour équiper la totalité du parc immobilier dans le cadre d'un partenariat réglé par un contrat-cadre. Fin 2023, le projet « Mesurable » a été mis en œuvre dans deux immeubles pilotes de relativement grande taille avec l'appui de notre nouveau partenaire. Ce lancement réussi a permis de tirer de premières conclusions et d'engager les premières mesures d'optimisation de la consommation énergétique.

Initiative photovoltaïque : l'initiative photovoltaïque de la CPAT a été précédée d'une analyse de faisabilité menée de façon complète et en profondeur. Parmi la soixantaine d'immeubles ayant fait l'objet d'une évaluation, un potentiel de production solaire d'électricité a été mis en évidence pour les toitures de près de 40 immeubles. Après un appel d'offres, ces immeubles ont été répartis entre trois prestataires régionaux qui ont immédiatement assumé la responsabilité de la suite du projet : planification, prise en compte de la rentabilité, appels d'offres et mise en œuvre. La CPAT est prête à engager des moyens supplémentaires, comme en témoigne l'installation photovoltaïque à l'élégante discrétion montée dans la toiture même de notre immeuble de la Thunstrasse à Berne, classé monument historique (illustration). La CPAT ne considère nullement les monuments historiques, parfois proté-



Immeuble de la CPAT à la Thunstrasse, Berne

gés, comme des actifs en perdition, bien au contraire. Ils sont pour elle un défi à relever avec panache, qui témoignent de ses compétences dans l'immobilier, et lui donnent un rôle exemplaire en tant que caisse de pension des architectes et ingénieurs.

Nous avons pour principe, dans la mesure du possible, d'équiper les toits d'une installation photovoltaïque en synergie avec la rénovation de la toiture. La CPAT exploite aussi les possibilités qui s'offrent : trois ans après leur achat, les nouveaux bâtiments du Bodenmattpark à Schmitten ont été équipés d'une nouvelle installation photovoltaïque qui intègre la mobilité électrique (illustration). Les plans du lotissement du Bodenmattpark étaient déjà terminés et le lotissement avait été acheté pendant la construction. Conformément aux exigences que la CPAT a elle-même formulées pour ses projets, les installations photovoltaïques sont d'ores et déjà obligatoires pour ses propres promotions (rénovations et nouveaux bâtiments).



Lotissement de logements, Bodenmattpark, Schmitten, architecture : kpa architekten, Fribourg

Aspects sociaux

La durabilité dans le domaine immobilier ne saurait toutefois se limiter à réduire les émissions de CO₂ : pour la CPAT, la durabilité se traduit aussi par des questions portant sur l'efficacité dans l'utilisation des surfaces, la densité de l'occupation, la biodiversité et d'autres aspects sociaux encore. Construire en tenant compte de l'environnement mais aussi des besoins socioculturels et économiques de l'individu a un impact positif sur l'environnement et sur la population. Nos projets tiennent donc compte des besoins des futurs utilisateurs des bâtiments grâce à des processus participatifs. Ces processus renforcent aussi l'identification des utilisateurs au voisinage et à l'environnement dans lequel ils vivront et travailleront. Tous ces éléments contribuent à améliorer la qualité de vie et ils sont synonymes d'une satisfaction durable pour les locataires. Il faut mettre à la disposition de ces derniers des logements performants et financièrement accessibles, à même d'être utilisés par de larges couches de la société. L'un des buts poursuivis est la forte identification des habitants avec les bâtiments et l'environnement. Dans son action, la CPAT considère l'inclusion comme une évidence en ce qui concerne la conception d'espaces adaptés aux enfants et aux familles et pour ce qui est de l'absence d'obstacle pour les accès et espaces ouverts. Les futurs utilisateurs sont associés à des projets participatifs, conçus avec une modération. Ces projets qui visent l'inclusion, l'appropriation et l'animation des espaces ouverts bouclent ainsi la boucle des aspects sociaux de la durabilité de la CPAT.

Aspects de gouvernance

Dans une première étape, la CPAT fournit des chiffres de référence concernant les émissions de CO₂ pour 80 % de la totalité de son parc immobilier, par transparence et dans une démarche de gestion mesurée de la durabilité. Pour le rapport relatif aux émissions de CO₂ de l'exercice 2022, les données relatives aux consommations des scopes 1 et 2 ont été saisies

manuellement sur la base des décomptes des frais accessoires, puis estimées par rapport à la surface de référence énergétique des bâtiments. Cette situation explique également pour quelle raison les données obtenues à partir des décomptes de frais accessoires ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2023 au moment de l'établissement du rapport.

Notons que grâce au projet « Mesurable », la CPAT sera complètement indépendante des décomptes de frais accessoires et des chiffres de consommations de nos administrations externes.

En tant qu'investisseur immobilier conscient de ses responsabilités, la CPAT contribue à l'objectif zéro net prévu par l'Accord de Paris sur le climat et conformément aux indications de la Confédération pour le parc immobilier suisse. Tout en inscrivant systématiquement cette démarche dans la pertinence économique, la CPAT réduit les émissions de CO₂ de son parc immobilier selon une trajectoire de réduction ambitieuse. Les émissions du scope 3 sont également prises en compte pour les nouveaux bâtiments.

Mesurées à l'aune du portefeuille complet, les émissions des scopes 1 et 2 se montent seulement à 13,2 kg/m²/an. Ces chiffres montrent que la CPAT est en très bonne position par rapport à notre trajectoire de réduction de référence (trajectoire de réduction de l'EPF, Priore et Al., Operational yearly targets extracted from the CH strategy budget for residential existing, new and renovated buildings) et par rapport à d'autres investisseurs institutionnels. Ces valeurs s'expliquent d'une part par le fait que la moitié environ du parc immobilier a moins de dix ans, et d'autre part par le fait que les rénovations et modernisations (enveloppes de bâtiment et systèmes de chauffages) réalisées et fortement encouragées ont porté leurs fruits. La trajectoire de réduction de la CPAT a donc été délibérément modélisée de manière plus ambitieuse

que la trajectoire de référence de l'EPF et interpolée sur la base des efforts déjà consentis pour réduire les émissions de CO₂. En outre, nous devons aussi anticiper que la trajectoire de réduction de référence tendra à être plutôt raide, puisque l'on sait d'ores et déjà que les objectifs de limitation du réchauffement à deux degrés prévus par l'Accord de Paris ne seront pas respectés.

Grâce à des processus participatifs, nos projets de construction tiennent compte des besoins des futurs utilisateurs.

Le portefeuille en un coup d'œil

Nombre d'immeubles

59

Indice de dépenses énergétiques (IDE)

Ø 88 kWh/m² SRE

Chaleur utile (chauffage + eau chaude)

Chiffre de référence CO₂
(Émissions des scopes 1 + 2)

Ø 13.2 kg CO₂ eq/m² SRE

Chaleur utile (chauffage + eau chaude)

Surface de référence énergétique SRE

124 795 m²

Suivi (monitoring) disponible 0 % de tous les immeubles

Part des énergies
fossiles dans la
consommation
totale d'énergie

58 %

Chaleur utile (chauffage + eau chaude)

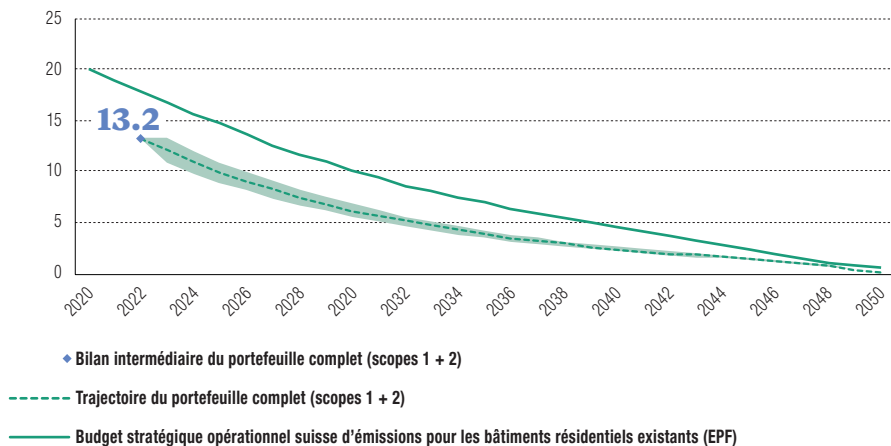
Part des énergies
fossiles dans la
consommation totale
d'énergie

42 %

Chaleur utile (chauffage + eau chaude)

Objectif zéro net à l'horizon 2050 : bilan intermédiaire et trajectoire pour les scopes 1 + 2

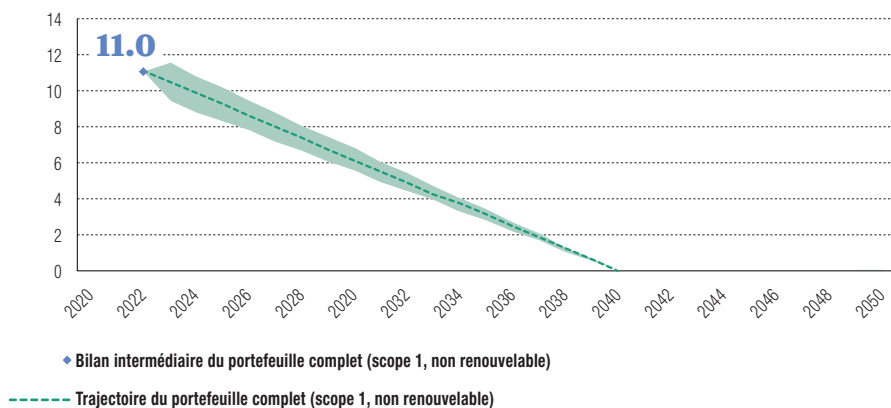
en kg d'éq. CO₂/m² SRE (scopes 1 + 2)



Nous visons l'objectif zéro net à l'horizon 2040 pour le scope 1 (émissions directes de CO₂), et à l'horizon 2050 pour le scope 2.

Objectif zéro net à l'horizon 2050 : bilan intermédiaire pour le scope 1, non renouvelable

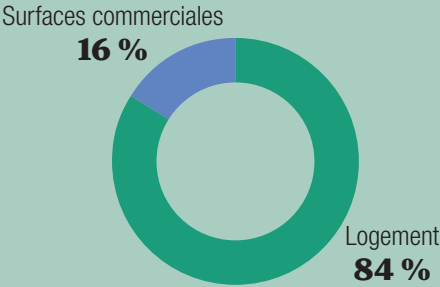
en kg d'éq. CO₂/m² SRE (scope 1, non renouvelable)



Ci-après, les immeubles pris en considération sont présentés par genre d'affectation, puis selon leur année de construction et leur année de rénovation et enfin leur consommation est ventilée par agent énergétique.

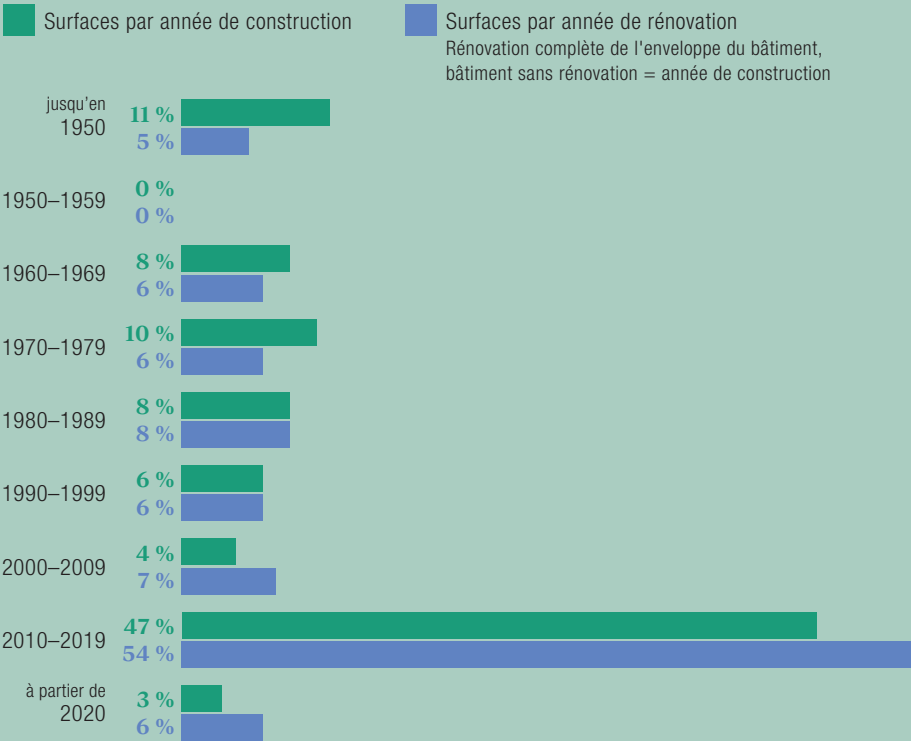
Genres d'affectation

Surfaces en pourcentage



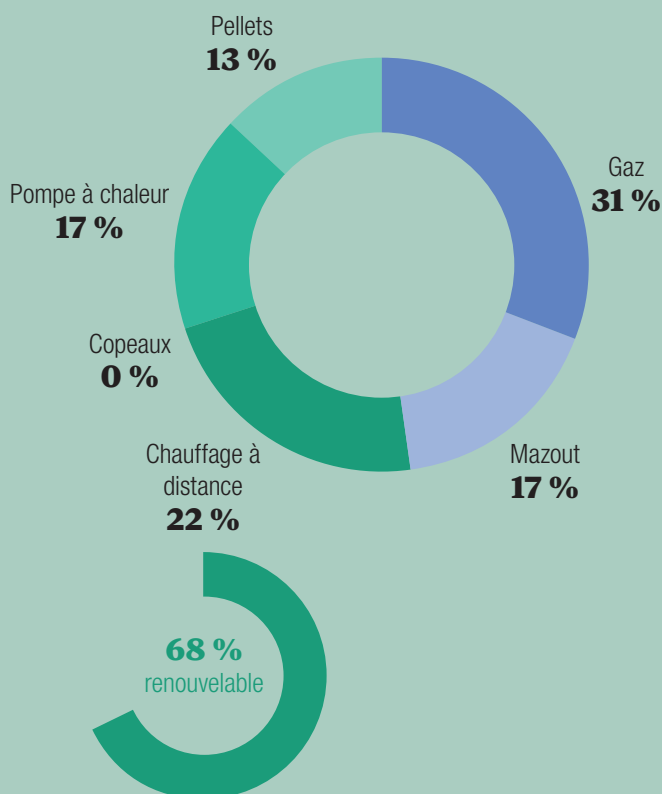
Surfaces

Surfaces en pourcentage



Consommation ventilée par agent énergétique

Rapportée à la consommation d'énergie totale



Annexe

Explications relatives aux profils climatiques

Part des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises dont plus de 5 % des revenus proviennent d'activités réalisées avec des combustibles fossiles
Part du charbon	Part des investissements dans des entreprises dont plus de 5 % des revenus proviennent d'activités réalisées avec du charbon
Intensité en CO ₂	Quantité de dioxyde de carbone émis, en tonnes par million de CHF de revenu pour le scope 1 et le scope 2 (intensité carbone moyenne pondérée ou « Weighted Average Carbon Intensity »)
Empreinte CO ₂	Quantité de dioxyde de carbone en tonnes par million de CHF de capital investi pour le scope 1 et le scope 2
Scope	En anglais, scope signifie domaine. Pour les émissions de gaz à effet de serre (GES), on distingue les domaines 1 à 3, qui désignent chacun des origines différentes des GES
Scope 1	Toutes les émissions de GES provenant de l'environnement direct de l'entreprise (consommation d'énergie sur site, processus de fabrication, cantine, etc.)
Scope 2	Toutes les émissions de GES provenant de l'énergie fournie par l'électricité ou par un réseau de chaleur à distance dont les sources d'émissions se situent à l'extérieur de l'entreprise
Scope 3	Toutes les émissions de GES causées en amont (fournisseurs) ou en aval (utilisation des produits)
Taux de transparence	Taux des entreprises ou des titres d'un patrimoine donné pour lesquels il existe des chiffres de référence présentés dans un rapport





Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI suisse.ing

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch